

Mikaël Mouyal (mouyal358@gmail.com)	ד"ב
Samedi 24 mai 2025 (26 Iyar 5785)	Entrée : 21 h 25 Sortie : 22 h 49
Approfondir la Paracha : Bamidbar	
Léïlouy Nichmat : Annie Rosette Ourida Bat Mamou Myriam, Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhaël Ben Lea, Alain Elyou ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Sarah bat Ester Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils	

Sujet d'approfondissement

Voici les enfants de Aharon et Moché... Nadav, Avihou, Elazar et Itamar (3, 1)

Rachi s'interroge sur le fait que le verset annonce les enfants de Aharon et Moché, pour ne citer que les fils de Aharon. Il répond que puisque Moché a enseigné la Torah aux enfants d'Aharon, cela lui fut considéré comme s'il leur avait donné naissance. Et Rachi de conclure que cela nous enseigne que quiconque enseigne la Torah au fils de son prochain, cela lui est considéré comme s'il l'avait fait naître.

Mais une question se pose. Moché a enseigné la Torah à tout Israël et pas uniquement aux enfants de Aharon. Pourquoi donc singulariser les enfants de Aharon ? Pourquoi ne pas avoir spécifié que tous les Bené Israël sont les enfants de Moché parce qu'il leur a enseigné la Torah ?

Les **commentateurs** rapportent l'enseignement de nos Sages selon lequel Moché commençait à enseigner la Torah à Aharon, puis aux enfants de Aharon, puis aux Anciens et enfin à tout Israël. Ainsi, les enfants de Aharon bénéficiaient d'un traitement particulier. Puisque Moché leur enseignait la Torah d'une façon toute particulière, distinguée des Anciens et du reste du peuple.

Mais selon cette réponse, la question se repose, concernant Aharon. Celui-ci bénéficiait d'un traitement encore plus particulier, puisque Moché lui enseignait la Torah en tout premier, avant même ses enfants. Ainsi, d'après cela, la Torah aurait dû considérer Aharon comme enfant de Moché !

Le **Likouté Si'hot** apporte 2 réponses à cette question. La première se base sur les mots de Rachi : celui qui enseigne la Torah *au fils de son prochain*, cela lui est considéré comme s'il lui avait donné naissance. En effet, un père a un devoir tout particulier d'enseigner la Torah à son fils. Ainsi, si un autre homme se charge malgré tout de lui enseigner la Torah, il agit ainsi au delà de sa stricte obligation. C'est pourquoi, on lui donne le mérite d'être considéré comme s'il avait fait naître cet enfant.

Une fois que Aharon ait appris la Torah de Moché, le devoir lui incombait désormais de la transmettre à ses enfants. Et malgré tout, Moché a tenu à enseigner la Torah lui-même, *aux enfants de son frère*. Et en cela, il a agi au delà de ce qui lui incombait. Aussi, la Torah considère cela comme s'il leur avait donné naissance.

Alors que Aharon n'avait personne pour lui enseigner si ce n'était Moché. Ce dernier était donc **contraint** de la lui transmettre. Concernant une telle étude, on ne dit pas qu'elle est considérée comme si le Maître lui avait donné naissance.

La deuxième réponse consiste à dire que Aharon a lui-aussi reçu des enseignements directement de Hachem, tout comme Moché. Hachem lui communiqua, en effet, le passage traitant de l'interdit de servir dans le Temple après s'être enivré. Ainsi, étant donné qu'il a déjà étudié la Torah de Hachem Lui-Même, il est devenu négligeable de souligner que Moché aussi lui a enseigné la Torah ! Mais les enfants de Aharon qui n'ont appris que de Moché et pas de Hachem, pour eux il est approprié de les considérer comme descendants de Moché.

Le **'Hatam Sofer** rapporte l'enseignement de nos Sages qui dit que Nadav et Avihou, deux des enfants de Aharon, étaient encore plus grands que Moché et Aharon. La Torah a tenu à placer cet enseignement selon lequel celui qui enseigne la Torah au fils de son prochain, c'est comme s'il l'avait fait naître, concernant les fils de Aharon. Justement parce que parmi eux il y avait Nadav et Avihou. La Torah voulait ainsi souligner que même si ces derniers étaient plus grands que Moché (et Aharon), malgré tout puisqu'il leur a enseigné la Torah, même dans un tel cas, c'est comme s'il les a fait naître.

Enfin, le **Oznaïm LaThora** explique que puisque la Torah a décidé de ne pas citer les enfants naturels de Moché (Guerchon et Eliezer), et de ne mentionner que les enfants de son frère Aharon, Moché pouvait en être quelque peu attristé. c'est pourquoi, en guise de consolation, pour l'apaiser, la Torah a choisi tout particulièrement de citer les enfants de Aharon et de les considérer aussi comme les enfants de Moché

Sujet de Moussar

Chaque homme selon son drapeau... les Bené Israël camperont, face au Michkan tout autour (2, 2)

Rachi explique que les Bené Israël se sont éloignés d'une distance de 2 mille coudées (environ 1 km) tout autour du Michkan.

Comment expliquer la nécessité d'un tel éloignement ?

Le Chem Michemouel explique que les Bené Israël se sont éloignés du Michkan du fait de la crainte qu'ils ont ressentie par rapport à la sainteté du Michkan.

Et il ajoute que cette crainte était nécessaire dans le contexte dans lequel ils se trouvaient.

En effet, les Bené Israël se trouvaient dans le désert. La Torah le décrit comme étant un « grand et terrible désert, emplis de serpents, de vipères, de scorpions, d'une soif que l'on ne pouvait pas étancher ». Le Zohar explique que tous ces qualificatifs décrivent en fait des forces négatives, du Mal, qui remplissaient ce désert. Et en réalité, le rôle des Bené Israël dans ce désert était de plier voire de briser cette Impureté. Il s'agissait d'une véritable guerre à l'encontre du mauvais coté.

Or, avant tout, pour réussir à éliminer le Mal, il faut d'abord lui inspirer comme une crainte, pour le tenir à distance. Seulement alors il sera possible de l'éradiquer.

C'est en cela qu'il fallait que les Bené Israël se tiennent à distance du Michkan, par crainte du Sacré. Car le principe est que dans la même mesure que les Juifs ressentent de la

crainte d'Hachem, ainsi ils inspireront la crainte à leurs ennemis ainsi qu'à toutes les forces mauvaises qui se dressent contre eux. La crainte d'Hachem permet de tenir à distance, éloignés, tous les êtres qui souhaitent faire du Mal. C'est ainsi que le fait que les Bené Israël s'éloignent du Michkan, du fait de la crainte du Sacré, ce n'était pas un simple geste anecdotique. Mais cela participait pleinement dans le contexte de la traversée du Désert. Pour éloigner les forces néfastes contre qui ils devaient combattre, les Bené Israël devaient s'éloigner du Michkan par respect et égard à Hachem et Sa Kedousha qui s'y manifestait.

Aujourd'hui également, pour obtenir que nos ennemis puissent être écartés, il nous faut également ressentir ce respect devant la Kedousha, notamment en respectant la Kedousha des synagogues, qui remplacent aujourd'hui le Temple. Cela se traduit par exemple par le fait de ne pas y entretenir des propos futiles, encore moins interdits. Et de façon générale, toute augmentation dans la Crainte d'Hachem pourra jouer ce rôle protecteur d'écartier un peu plus le Mal autour de nous.

Explication selon le Drash

« Par tête » (1, 2)

Pour le compte des Bené Israël, il est dit qu'il a été effectué « par tête ». Mais pour le compte des Léviim, en revanche, il n'est pas dit qu'il soit fait "par tête". Pourquoi cette différence ?

Le 'Hatam Sofer rapporte que le Talmud parle de l'existence d'individus qui ont deux têtes. C'est ce que l'on appelle des siamois. Seulement, nos Sages disent que ces individus ne peuvent pas vivre plus que douze mois (voir Mena'hot 36). Ainsi, les Bené Israël qui furent comptés à partir de 20 ans, pouvaient être comptés par tête, car ils n'avaient pas le risque d'avoir des siamois.

Mais les Léviim, qui étaient comptés depuis un mois, pouvaient avoir ce risque de compter un bébé avec deux têtes. C'est pourquoi, il n'est pas dit qu'ils soient comptés par tête, pour ne pas qu'on compte pour deux ce genre de personnes.

Perle de la semaine

Compte les enfants de Levy... Tout mâle âgé de 1 mois et au-delà tu les compteras (3, 14)

Apparemment, le terme : « תפקדם (tu les compteras) », est redondant !

En fait, sur le verset qui suit : « Moché les a comptés sur la Bouche de Hachem », Rachi explique que quand Hachem ordonna à Moché de compter les Leviim, Moché lui dit : « Comment puis-je me permettre d'entrer à l'intérieur de leurs tentes pour voir combien ils ont de nourrissons ? »

Hachem lui répondit : « Toi, fais ce que tu as à faire et Moi Je ferai ce que J'ai à faire ! »

Alors Moché alla et se tint debout à l'entrée des tentes. Alors, la Présence Divine devança Moché et une Voix Céleste sortit

de chaque tente et dit : « Il y a tant d'enfants dans cette tente ». D'où le sens des mots du verset : « Il les compta sur la Bouche de Hachem ».

Ainsi, nous voyons que Moché n'a pas pris l'Ordre de Hachem à son sens premier. Il s'interrogea d'abord sur son bien-fondé, l'analysa et en déduisit qu'il ne pouvait pas être compris dans son sens littéral, à savoir : entre à l'intérieur des tentes pour voir il y a combien de nourrissons.

Cette exigence d'analyser et d'étudier l'Ordre de Hachem avant de la réaliser lui a été suggérée par Hachem Lui-Même, à travers l'ajout apparemment superflu de ce terme : תפקדם. En divisant ce mot en 2, on obtient : תפקד. Le mot תפקד a la valeur numérique (480) du mot תלמוד qui signifie « l'Etude » et le mot תפקד signifie « devance ». Hachem lui suggère ainsi en allusion de ne pas accomplir l'ordre de compter les Leviim de but en blanc, sans y devancer une certaine « étude » et analyse de cet Ordre. « Devance l'Etude » de Ma Parole, puis seulement ensuite, accomplis-la. Ce que Moché se hâta d'effectuer de suite.

Dicton 'Hassidique

Le Yetser Hara ressemble à un homme qui présente ses mains fermées et trompe les gens qui veulent bien le croire, qu'il y a quelque chose d'intéressant dans ses mains. A peine les aura-t-il ouvertes que tout le monde se rendra bien compte qu'en fait, il n'y avait rien dans ses mains !

(Rabbi Na'hman de Breslev)

La Kedousha de Chabbat

Le verset dit : « Voyez ! Il donne le Chabbat à vous ». Cela signifie qu'Hachem donne le Chabbat à l'homme selon son niveau spirituel. « Il donne le Chabbat à vous », selon le niveau que vous avez atteint. La Kedousha du Chabbat est ressentie différemment par chaque personne, en fonction de son élévation spirituelle.

(Rabbi Chnéohr Zalman de Lyadi)

Pirké Avot

Juge tout l'homme du côté méritant (Chap. 1 Michna 6)

Que signifie : Juge tout l'homme... ?

N'aurait-il pas été plus approprié de dire : Juge tout homme... ?

En fait, la Michna veut répondre par là à une question qui se pose sur cet enseignement. Comment exiger de juger tout homme du côté méritant ? Et si l'on voit un homme qui transgresse ouvertement une faute, sans aucune ambiguïté, comment le juger positivement ?

La Michna répond : « Juge tout l'homme ». Juge cet homme dans son ensemble, dans sa totalité. Regarde son passé, son contexte familial, les épreuves qu'il a vécues, les difficultés qui sont les siennes. Mais aussi regarde toutes ses qualités, toute sa valeur. Ne te focalise pas sur l'acte isolé qu'il a commis. Et alors, tu sauras le juger positivement. « Juge tout l'homme » qu'il est, « tout l'homme », dans sa totalité. Et ainsi, tu pourras le juger « du côté méritant ».